



Mémoire technique, mémoire justificatif ou note méthodologique dans le BTP, le gardiennage, ...

Le mémoire technique est un document spécifique à chaque marché, fréquemment demandé par les acheteurs publics dans l'offre à remettre en réponse à une consultation. Il détaille les exigences techniques et organisationnelles des travaux ou de la prestation objet du marché. C'est un document destiné à noter la [valeur technique de l'offre](#). Il est un important élément de différenciation qui permet de se démarquer des concurrents. Il ne s'agit pas ici d'utiliser un exemple ou un modèle de mémoire technique-type mais bien de personnaliser le document à la demande de l'acheteur. L'offre technique doit être rédigée de manière efficace donc claire, précise et doit correspondre à la demande spécifique de l'acheteur.

L'offre technique traduisant la valeur technique est particulièrement importante dans les marchés du bâtiment et BTP (Gros oeuvre, maçonnerie, peinture, revêtements de sol, électricité, menuiserie, couverture, plomberie, chauffage, VRD, ...), de services (Gardiennage et sécurité, nettoyage, diagnostics amiante, ...).

Il s'agit d'une pièce qui est ou non rendue contractuelle par les dispositions des documents de la consultation.

Le mémoire technique dans un marché public est une pièce produite à l'appui de l'offre de l'entreprise. Il lui permet d'explicitier des éléments techniques ou organisationnels des fournitures, services ou travaux concernés. Il permet aussi à l'acheteur de mieux apprécier la qualité technique de l'offre. L'acheteur peut fournir une trame type de mémoire technique au sein du dossier de consultation des entreprises. En s'appuyant sur le cahier des charges, cette trame met en avant les points que l'acheteur souhaite voir traités dans la réponse de l'entreprise. Cela lui permet de conduire et guider les entreprises dans l'élaboration de leur réponse à la consultation, tout en facilitant l'examen et la comparaison des offres.

La difficulté est d'autant plus grande pour les entreprises lorsque les DCE n'est pas clair sur le sujet et/ou qu'il comprend des contradictions alors très difficiles à gérer par l'entreprise soumissionnaire.

Lorsqu'un acheteur sollicite la production d'un mémoire technique, il lui appartient de procéder à la vérification des éléments qui y figurent, au même titre qu'il est tenu de vérifier la fiabilité de toutes les informations qu'il sollicite de la part des opérateurs économiques, que ce soit en rapport avec leur offre ou avec leur candidature.

Terminologie

Différentes expressions sont couramment utilisées pour caractériser l'offre technique et on rencontrera notamment les termes de : mémoire technique, mémoire explicatif, mémoire technique justificatif, note méthodologique, proposition technique, offre technique. ...

Exigence du mémoire dans la réponse

Les réponses aux appels d'offres dans certains marchés exigent quasi-systématiquement la fourniture d'un mémoire technique qui doit alors être personnalisé. On peut citer notamment les marchés de travaux publics, les marchés du bâtiment (gros oeuvre, électricité, peinture, revêtements de sol, couverture, fermetures, plâtrerie, menuiserie, terrassement, travaux publics TP, ...), les marchés de services comme ceux de sécurité et gardiennage, formation, de maîtrise d'oeuvre, OPC, logiciels informatiques, ...

Pas de mémoire technique type => Personnalisation obligatoire

Le mémoire est un document qui doit évidemment être personnalisé aux demandes de l'acheteur. En effet il servira à l'acheteur pour noter la valeur technique de l'offre qui est naturellement spécifique à chaque consultation.

Certaines explications sont demandées de manière récurrentes comme l'exemple de trame de mémoire technique suivante :

- Moyens humains et matériels affectés à la prestation ou au chantier avec par exemple : l'organigramme de l'équipe, le nombre de personnes affectées avec leurs qualifications, expériences, profils, CV, ...
- Dispositions prises par l'entreprise pour respecter les délais. Il peut s'agir de décrire la phase avec la fourniture d'un planning respectant les délais d'exécution imposés ou demandés par l'acheteur.
- Moyens matériels affectés à la prestation ou au chantier
- Produits utilisés avec notamment la fourniture de fiches techniques.
- Dispositions prises par l'entreprise pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier (dans le cas d'un marché de travaux)
- Gestion des déchets du chantier (dans le cas d'un marché de travaux)
- Gestion des nuisances éventuelles
- Gestion de la protection de l'environnement
- Gestion du service après-vente (SAV) et de la maintenance
- Description des variantes
- Moyens fournis par les sous-traitants éventuels qui peuvent s'intégrer dans les explications précitées.

Marchés concernés : BTP, sécurité et gardiennage, nettoyage, formation professionnelle, ...

Le règlement de consultation exige fréquemment la fourniture d'un mémoire technique et plus particulièrement dans les métiers liés :

- aux marchés de travaux : BTP (Travaux publics, voirie et réseaux divers, gros-oeuvre, peinture, maçonnerie, électricité, menuiserie, couverture étanchéité, ...),

- aux [marchés de fournitures](#) (Matériel médical, informatique, ferroviaire, produits pharmaceutiques, produits d'entretien, ...)
- aux [marchés de services](#) (Maîtrise d'oeuvre, entretien des espaces verts, sécurité et gardiennage, nettoyage des locaux, formation professionnelle continue, développement de logiciels, maintenance, intérim, ...)

Exemples de trames de mémoire technique (Plans) issus de règlements de consultation

Les exemples peuvent donner des idées de réponse aux appels d'offre, [nous contacter](#) pour des prestations d'assistance et d'accompagnement pour rédiger votre mémoire technique spécifique au dossier concerné.

- Marchés de [sécurité et de gardiennage](#)
- Mémoire technique des [marchés de travaux \(BTP\)](#)
- Mémoire technique des [marchés de maintenance](#)
- Mémoire technique des [marchés d'électricité](#)
- Marchés de [nettoyage des locaux](#)
- Mémoire technique [espaces verts](#)